

Délibération CA 2024 / 07 / 02 – 22

Point 22 de l'Ordre du Jour :

BILAN 2023 CONTRIBUTION VIE ÉTUDIANTE et de CAMPUS (CVEC)

Document transmis aux Administrateurs

ANNEXE 19

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration **approuvent à l'unanimité** le bilan 2023 Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC).

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Nombre de votants	25
Présents	17
Représentés	8
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	25
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 3 juillet 2024



Hélène BOULANGER
Présidente

Publicité et modalités de recours :

- affichée le **4 - JUIL. 2024**
- mise en ligne sur l'intranet le **3 juillet 2024**
- transmission au Recteur Chancelier des Universités le **4 - JUIL. 2024**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération : dans un délai de 2 mois suivant son affichage, ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.